



Liste des servitudes de projet

Identifiant	Secteur
D	Cours Angoulême et Ferial
A	Saint-Etienne

Liste des Emplacements Réservés

N°	Affectation	Bénéficiaire
1	Che de brisac-Aménagement de voirie	Commune
2	Réalisation de la rocade nord et aménagement de ses abords	Commune
3	Aménagement d'un carrefour et de voirie au des voiries	Commune
4	Mise en valeur de l'abattoir-Aménagement espace public	Commune
5	Liaison Aurillac-Tyro-Aménagement de la voirie communale	Commune
6	Aménagement d'un giratoire à l'impasse	Ebat
7	Aménagement d'un giratoire à l'impasse	Ebat
8	Aménagement des abords de la Jordanne	Commune
9	Création d'une liaison vers l'avenue du Général Lacour	Commune
10	Plan de sécurité d'intérêt de plan	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac
11	Aménagement d'un accès au centre de tri de Pisy	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac

- A titre réglementaire**
- Limites de zone règlement graphique du PLU
 - Espace Classé (EBC) (art. L113.1 et L113.2 du CU)
 - Emplacement réservé (ER) (art. L151.41-2° du CU)
 - Servitude de projet (art. L151.41.5° du C.U.)
 - ★ Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L151.11 du C.U)
 - Bande NC : retrait par rapport aux axes à grande circulation (art. L111-6 du CU)
 - Haie (art. L151-23 du C.U.)
 - Mail (art. L151-23 du C.U.)
 - Changement de destination des locaux commerciaux réglementé (art. L151.16 du C.U)
 - Bâti traditionnel (art. L151-19 du C.U)
 - Espace Vert Protégé (EVP) (art. L151-23 du C.U)
 - Jardins et parcs (art. L151-23 du C.U)
- A titre indicatif**
- Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - ★ Servitude AC1
 - Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT)
 - Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
 - Périmètre des 50 ou 100 m dans lequel la règle de réciprocité peut s'appliquer
 - Aléri occasionnel ou bâtiment utilisé uniquement pour la manipulation des animaux
 - Périmètre des 50 ou 100 m dans lequel la règle de réciprocité peut s'appliquer
 - Servitude I4 - Transport d'électricité
 - Servitude I3 - Transport de gaz
 - Zones humides (inventaire EPIDOR, DDT, et Conseil Départemental du Cantal)

Planche Nord

Département du Cantal

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Commune d'Aurillac

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1:5 003 ème

Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme

Sources : cadastre 2014 DGFPC
Réalisation: Citadia Conseil®

Citadia Conseil
12 rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.92.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du Bassin d'Aurillac n° 1 du Plan Local d'Urbanisme